

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 95 06438 95**  
**Auprès du Préfet de région d'Ile de France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**

## Programme E.S.I

**Durée de la Formation :**  
14 heures.

E.S.I est défini selon certains critères : Le nombre de salariés, le CA d'affaires de l'entreprise, les risques liés à l'activité, les moyens de secours de première et seconde intervention.

### **Salariés concernés :**

Personnels des entreprises industrielles ou tertiaires pouvant intervenir sous appareil respiratoire isolant, à la lutte contre l'incendie avec les moyens de seconde intervention.

*Conformément au code du travail et aux règles APSAD R6.*

### **Pré-requis :**

Avoir une bonne condition physique sous réserve de certificat médical.

**Nombre de participants :**  
10 (maximum)

### **Encadrement :**

Formateur confirmé et spécialiste en sécurité Incendie.

**Tarifs :** sur devis

**Lieu :** intra-entreprise

## FORMATION INITIALE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:*

- ❖ *Effectuer une opération de reconnaissance et de sauvetage dans un atmosphère enfumée et toxique.*
- ❖ *Acquérir les connaissances nécessaires pour lutter contre un incendie.*
- ❖ *Mettre en œuvre les différents établissements à disposition dans l'entreprise.*

### **Moyens, outils et démarche pédagogiques :**

*Matériel : matériel à disposition sur place (au sein de l'établissement)*

*Consignes particulières : Prévoir une aire de feu et une salle de formation*

*Ressources : fascicule*

*Démarche pédagogique : Exposé participatif, diaporama, vidéo, foyer réel*

### **Programme :**

#### **Introduction : Le rôle de l'ESI**

#### **Théorie :**

- ❖ Le risque incendie et ses différents phénomènes.
- ❖ La MGO (marche générale des opérations).
- ❖ La sécurité individuelle et collective des intervenants.
- ❖ La fumée et les hommes.
- ❖ La protection respiratoire.
- ❖ Les techniques d'extinction au moyen de lance.
- ❖ Les points d'eau et les différents types d'établissement.
- ❖ Les manœuvres de base en binôme.
- ❖ Les différentes consignes de l'établissement.

#### **Pratique :**

- ❖ Port de l'ARI et adaptation sur des parcours.
- ❖ Mise en œuvre des manœuvres incendie propre à l'établissement.
- ❖ Techniques de reconnaissance et de sauvetage sous ARI
- ❖ Exercices d'extinction
- ❖ Visite de l'établissement avec échange libre entre le formateur et les participants sur différents scénarios envisageables (analyse de risque).
- ❖ Contrôle des connaissances sous forme d'exercice pratique.

PS : Nous laissons la possibilité, au choix du formateur, du fait de ses compétences de s'adapter en fonction de la demande du chargé de sécurité de l'établissement, aux besoins spécifiques de l'entreprise.

### **Fin de formation :**

*Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque participant*

*La formation réalisée sera inscrite dans le registre de sécurité de l'établissement*

*Tout le matériel nécessaire pour la partie pratique est fourni par notre société et inclus dans la proposition tarifaire globale*